

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

AGRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Corfot, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE

ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Le Choléra.
Le crime de Perreux.
Le crime d'Ingré.
La Revue de la Mode

Le Procès d'hier

M. de Morès a été acquitté. Ce dénouement était tout prévu d'avance. De l'avis unanime, le combat avait été loyal et ce n'est pas parce que ces épées pesaient cinquante grammes de plus ou de moins qu'on pouvait arguer de l'irrégularité du duel : — ce qui était lourd au bras de l'un : — était tout autant au bras de l'autre.

Dans ces conditions, étant donné qu'en France tout le monde proteste contre le duel et son absurdité, mais qu'en même temps tout le monde s'empresse de se battre dès que cela devient non plus une thèse théorique mais une affaire personnelle, — il devenait impossible d'appliquer à M. de Morès une peine qu'on n'a pas appliquée à ceux qui ont fait comme lui.

Etablir une distinction entre les duels inoffensifs et ceux où il y a mort d'homme, c'est en effet, appliquer une théorie inadmissible. Si, heureusement pour les combattants, on y risque chaque fois la chance d'une blessure dont on ne revient pas. C'est justement cette possibilité-là qui, à elle toute seule, empêche le duel d'être une comédie parfaitement ridicule et les individus qui vont sur le pré de simples farceurs.

Tout particulièrement dans le duel au pistolet, qui peut prévoir l'issue de la rencontre ? Ici, la maladresse du combattant peut le servir avec la complicité du hasard, mieux que l'adresse du plus fort tireur.

En fait donc, tout homme qui va sur le terrain accepte la responsabilité d'un meurtre. L'usage français fait excuser cette tentative de meurtre. Dans d'autres pays, elle est punie aussi sévèrement que l'assassinat pur et simple. Mais, chez nous, il faudrait mettre tous les militaires, tous les journalistes, tous les hommes politiques en prison, si on entreprenait de réprimer le duel comme on le réprime chez certains de nos voisins.

Par conséquent, lorsque M. de Morès est allé sur le terrain après nos ministres, après nos députés, après tant de personnages auxquels ce serait faire une grave injure de prétendre qu'ils n'affrontaient qu'un duel pour rire, on ne peut songer à punir, chez ce combattant, que l'accident et non le duel lui-même.

Or le duel et la possibilité — la probabilité même — de l'accident ne pouvant être séparés honorablement l'un de l'autre, — il était évident que M. de Morès serait acquitté par ceux qui n'ont pas même songé à poursuivre MM. X..., Y..., Z... — Comptez parmi vos connaissances pour continuer cette énumération qui tiendrait tout le journal.

Mais, pour nous Lyonnais, ce qui a eu un intérêt de curiosité, c'est la déposition de ce Maurice Jogand, et ce Léo Taxil — dont nous avons l'humiliation d'être les compatriotes, et que, cette fois, nous avons vu traiter comme il le méritait : c'est à dire comme le plus ignoble de tous les gredins.

Celui-là, en effet, dépasse les bornes de l'ignominie, qui bave sur ceux dont il se disait l'ami, — et qui fait métier de vendre sa plume et sa conscience en trahissant son parti.

Il était, — il se disait de notre armée, ce Léo Taxil dont les injures ordurières contre le catholicisme nous semblaient bien excessives, bien malpropres — et dont nous avions quelque répugnance à regarder les sales besognes.

Ce n'est pas ainsi, disions-nous, qu'on combat des adversaires. On se respecte un peu plus en les respectant davantage. Aussi, est-ce sans trop d'étonnement que nous l'avons vu ensuite apporter à la cause catholique les armes répugnantes dont nous rougissons de le voir se servir. Contre nous, il a fait la même œuvre de calomnie, de vilénie, d'ignominie, qu'il avait faite contre les catholiques ! Il est maintenant, paraît-il, en cage, mais de ces messieurs ; grand bon leur fasse, ils ne sont pas dégoûtés.

Mais, tout au moins, a-t-il été traité, hier, comme il le méritait, en plein prétoire de cour d'assises et, cela, aux applaudissements de tout le public.

Et, en effet, on pardonne tout, en France, tout, excepté la venimeuse trahison.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

L'ordre du jour d'un congrès socialiste qui doit se réunir à Saint-Quentin, au mois d'octobre, comprend d'abord un certain nombre d'articles concernant les lois ouvrières, les garanties à accorder aux syndicats ouvriers, la création de syndicats agricoles et leurs rapports avec les

syndicats urbains, les bureaux de placement, la question du marchandage ; puis on trouve à la suite de ces numéros un article ainsi formulé : « De la révolution et des mesures immédiates pour en assurer le succès. »

Il est évident que cette dernière proposition rend toutes les autres inutiles ou que les autres devraient faire écarter celle-ci, car il paraît impossible de discuter à la fois, dans un même congrès, un programme révolutionnaire et un programme légal et progressiste.

Les congrès socialistes que nous voyons se succéder flottent généralement entre ces deux méthodes, sans parvenir à se fixer ni à l'une ni à l'autre ; ils demandent des lois au Parlement, et ils parlent de préparer la révolution contre tous les partis parlementaires et bourgeois. Ils font appel à l'opinion publique pour obtenir des réformes et ils déclarent la guerre à l'opinion.

Cette seconde partie de leur programme détruit toute la première partie et elle sert admirablement de motif à ajourner et à refuser les progrès qui seraient dès à présent possibles.

Combien aurait de force et d'influence un parti ouvrier qui répudierait formellement les procédés révolutionnaires, et qui, étant donné l'établissement de la République, le régime de la liberté de la presse, de la liberté de réunion, et la publicité universelle, s'adresserait à l'opinion de la France pour obtenir justice !

N'est-il pas évident que tout emploi de la violence viendrait se briser contre l'organisation de l'état républicain et que ceux qui donnent aux ouvriers de tels conseils, ne peuvent les conduire qu'à des catastrophes locales et aux déceptions les plus cruelles, et nullement à une révolution à leur bénéfice.

H. D.

DEPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

Informations Politiques

Paris, 31 août.

LA GRÈVE DE CARMAUX

Il résulte des déclarations faites à un rédacteur du *Figaro* par M. Humbert, directeur de la compagnie des mines de Carmaux, que les rapports entre la compagnie et les ouvriers sont de plus en plus tendus et que l'on ne peut prévoir combien de temps durera et comment se dénouera la situation.

CONVOCACTION D'ÉLECTEURS

Les électeurs de la première circonscription de Poitiers (Vienne) sont convoqués pour le 25 septembre, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. de Touchimbert, décédé.

M. DE FREYCINET À CHAMBERY

Il est probable que M. de Freycinet accompagnera M. Carnot en Savoie. Il ira ensuite passer quelques jours à Aix-les-Bains et se rendra directement de cette ville aux manœuvres du centre.

LA MORTALITÉ DES ENFANTS

La *Petite République* dit qu'au moment où l'on semble encourager les femmes dans la compétition des fonctions industrielles, administratives ou libérales, il n'est pas sans intérêt de faire connaître l'influence que peut avoir, sur la mortalité des enfants, l'admission des femmes à nos travaux.

Les statistiques des dix dernières années viennent d'établir qu'à la suite de recherches méthodiques, scrupuleusement faites, la mortalité des enfants pendant l'année qui suit leur naissance est de 195 pour 1.000 lorsque les femmes travaillent hors de chez elles, tandis qu'elle n'est que de 152 dans le cas contraire.

Il paraît logique d'attribuer la mortalité excessive, dans le premier cas, à ce seul fait que, par suite de leurs occupations au dehors, les mères ne peuvent pas allaiter leurs enfants.

LA MALADIE DE LA REINE D'ESPAGNE.

La *Lanterne* prétend que la régente d'Espagne serait atteinte d'une attaque de choléra et que sa situation est fort grave.

UN SCANDALE MILITAIRE

Alger, 31 août.

Suivant la *Vie algérienne*, une affaire grave dans laquelle deux officiers, un brigadier et deux sous-officiers seraient sérieusement compromis, viendrait prochainement au conseil de guerre. Il s'agirait de détournements de fournitures militaires s'élevant à plusieurs milliers de francs. Un maître d'ordonner, un maréchal des logis chef et un officier seraient déjà en prison.

LES COMPLICES DE RAVACHOL

Montréal, 31 août.

Les deux individus de nationalité française qui ont été arrêtés se nomment Duterre et Florimond. Ils sont soupçonnés d'être mêlés aux affaires récentes de dynamite survenues en France.

Ils ont été interrogés par un juge qui n'a pas trouvé les preuves suffisantes pour les livrer à la justice française. L'affaire a, en conséquence, été ajournée.

L'AFFAIRE DU PAMIR

Londres, 31 août.

On télégraphie de Saint-Petersbourg au *Standard* : « Au cours d'échange de vues n'a eu lieu entre le Foreign-Office et l'ambassadeur de Russie à Londres au sujet du Pamir. »

LE CAS DE M. LABOUCÈRE

Londres, 31 août.

Le *Truth*, journal de M. Labouchère, publie le texte de la correspondance échangée entre M. Labouchère et M. Gladstone. Dans une de ces lettres, M. Gladstone reconnaît que M. Labouchère n'a jamais brigué de portefeuille quelconque.

M. Labouchère réplique qu'il a prouvé l'ingérence de la reine au sujet de son entrée dans le ministère.

Le député de Northampton dit ensuite qu'il part pour l'étranger et qu'il ne reviendra pas pour la session, afin de prouver à la reine qu'elle s'est occupée de la composition du cabinet. Il ajoute que la reine a écrit à lord Rosebery pour le persuader d'accepter la direction du Foreign-Office.

LES DÉPÊCHES COLONIALES

Paris, 31 août.

L'an dernier, le ministère des affaires étrangères avait 350,000 francs de frais de dépêches.

En 1886, au plus fort de la guerre du Tonkin, il en expédiait pour plus de 700,000 francs ; on peut estimer qu'il en recevait à peu près pour pareille somme.

Il est impossible de savoir dès aujourd'hui ce que le Dahomey a coûté aux colonies et ce qu'il coûtera à la marine, en frais de télégrammes : on affirme au sous-secrétariat que la moyenne générale depuis quatre mois ne dépasse pas celle des quatre mois correspondants de l'année précédente : en ce cas, il est probable que la correspondance avec les autres colonies a chomé ; c'est ce qui a permis à ce petit budget de s'équilibrer.

Avant notre dernière expédition, le câble de Kotonou n'était guère utilisé par le gouvernement, puisque la moyenne des télégrammes officiels n'atteignait pas une dépêche par mois ; l'expédition de ces dépêches est entièrement gratuite pour nous à partir de Saint-Louis, moyennant 300,000 francs par an que nous versons à la Compagnie anglaise la West-Africa.

Fort heureusement, tous les câbles coloniaux ne nous imposent pas de pareils sacrifices : ceux du Tonkin bénéficient déjà d'un trafic qui atténue sensiblement les sacrifices de l'Etat : une Compagnie française vient d'ailleurs de se fonder avec laquelle le gouvernement va traiter pour relier à la métropole celles de nos colonies qui ne le sont pas encore.

Dans une semblable combinaison, ce seront au moins nos nationaux et non les étrangers qui profiteront des bénéfices de l'entreprise.

Les offices des différents Etats, réunis en congrès à Paris, en 1890, ont obtenu des Compagnies de télégraphes diverses dans les tarifs télégraphiques par câbles.

Dans les anciens tarifs, on trouve fréquemment 15 francs par mot, tandis qu'aujourd'hui le maximum atteint est de 11 fr. pour la Guadeloupe, par exemple : sur ces prix eux-mêmes, les gouvernements ont des réductions, ce dernier prix, par exemple, étant abaissé, pour la France, à 7 fr. 40 pour les communications officielles.

Les frais de télégraphie que nous occasionnera le Dahomey seront encore fort appréciables pour le budget de la marine et se chiffrent au bas mot par 500,000 francs à la fin de l'exercice 1892. Ces sommes nous en pensant qu'il y a, tout naturellement, des ministères, comme celui des travaux publics, qui ne dépendent, en frais de correspondance télégraphique avec les pays d'outre-mer, qu'une cinquantaine de francs par an.

Nouvelles Militaires

Paris, 31 août.

Des difficultés se sont produites, en ce qui concerne l'application de l'article 6 du décret du 21 octobre 1891, réorganisant les divers services dans les ports militaires. L'article 6 de ce décret prévoit le remplacement du vice-amiral préfet maritime en cas d'absence, de maladie ou de tout autre empêchement.

Il est indispensable, pour la marche régulière du service, qu'en temps de paix les doubles fonctions de commandant en chef, préfet maritime, soient exercées, dans ces circonstances, par un officier général de la marine et il a paru nécessaire au ministre, afin d'éviter tout prétexte de conflit d'attributions, que l'officier général de la marine, préfet maritime intermédiaire, soit d'avance pourvu d'une lettre spéciale de service lui donnant les droits et l'autorité du vice-amiral commandant en chef, préfet maritime.

Cette disposition est d'ailleurs d'accord dans son esprit avec le décret du 1^{er} avril 1889 (guerre) relatif à l'exercice du commandement provisoire et du commandement par intérim.

M. Bardon, en conséquence, fait signer au président de la République un décret modifiant dans ce sens l'article 6 du décret du 20 octobre 1891.

En ce qui concerne l'exercice, en temps de guerre ou de siège, des fonctions de gouverneur par le préfet maritime intermédiaire, les dispositions précédentes contenues dans l'article 6 du décret sont maintenues.

La date de l'appel à l'activité du contingent de la classe 1891 vient d'être fixée, par le ministre de la guerre, au 15 novembre prochain.

C'est la date extrême déterminée par l'article 40 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée.

Le Traité commercial Franco-Suisse

Paris, 31 août.

Le gouvernement français et le gouvernement suisse se sont entendus pour livrer à la publicité les bases de l'arrangement commercial dont les négociations, on s'en souvient, ont été menées, ces derniers mois, à Paris, entre MM. Ribot, ministre des affaires étrangères ; Jules Roche, ministre du commerce, représentant la France ; et M. Lardy, ministre de Suisse à Paris et Cramer-Frey, membre du conseil national de Suisse, représentant la Suisse.

Cette publication sera faite en France demain matin par la voie des journaux mais elle ne paraîtra pas à l'étranger, les Chambres n'ayant pas encore ratifié l'arrangement intervenu entre les deux gouvernements.

Les pièces qui sont publiées contiennent : 1^o les lettres de M. Ribot à M. Lardy et de M. Lardy à M. Ribot, expliquant tous les points de l'arrangement ; 2^o la convention elle-même qui comprend une vingtaine d'articles.

D'après cette convention, la France et la Suisse s'accorderont pour les produits en transit direct le privilège du tarif minimum en ce qui concerne la France, et du tarif le plus réduit en ce qui concerne la Suisse.

Dans le cas où les droits sur un produit quelconque seraient relevés, soit en France soit en Suisse, le nouveau droit ne pourrait être appliqué que deux mois après qu'une notification en aura été faite à l'autre puissance.

Chaque des parties contractantes s'engage à faire profiter l'autre de toute faveur, de tout privilège accordé à une seule puissance, contre l'application du tarif minimum pour l'ensemble des produits.

Le gouvernement français s'engage à présenter aux Chambres dans leur prochaine session un projet abaissant en faveur de la Suisse un certain nombre d'articles du tarif des douanes.

Le gouvernement suisse s'engage également à présenter au Parlement suisse un projet analogue en faveur de la France.

M. Ribot dit à ce sujet dans une lettre adressée à M. Lardy, ministre de Suisse à Paris : « Le gouvernement français se considère comme engagé par le seul dépôt d'un projet de loi à faire loyalement tout ce qui dépendra de lui pour en assurer le succès. Les arguments d'ailleurs ne lui feront pas défaut, il en trouvera de décisifs non seulement dans l'examen des articles eux-mêmes du projet, mais aussi dans les considérations générales qui se rapportent à l'ensemble des relations des deux pays. »

M. Lardy lui répond : « Le conseil fédéral prend acte, avec satisfaction, de l'assurance donnée par votre Excellence que le gouvernement de la République fera tout ce qui dépendra de lui pour amener l'acceptation du projet de loi concernant les réductions à l'entrée en France. Le conseil fédéral aime à croire, en effet, que les chambres françaises se laisseront exclusivement diriger dans l'examen de ces réductions par les considérations d'ordre supérieur dont s'est inspiré le gouvernement de la République, et que dans leur vote elles aboutiront aux mêmes résultats sans aucun changement. »

Le nombre des articles pour lesquels le gouvernement français demandera à la Chambre une diminution du tarif minimum s'élève à 55 et porte principalement sur les vaches, taureaux, fromages, pâte dure, fils de coton pur, teints ou chinés, tissus de lin, soies à coudre, à broder, etc., tissus de coton pur, uni, horlogerie, machines, etc.

Le nombre des articles sur lesquels la Suisse demandera à son parlement l'abaissement du tarif le plus réduit en faveur de la France s'élève au nombre de 31 et porte sur la parfumerie, les gants, l'horlogerie, les chaux, ciments, vins ordinaires, huiles, savons, fils, tissus, vêtements, articles de mode, quincaillerie fine.

L'arrangement intervenu entrera en vigueur immédiatement après l'échange des ratifications et au plus tard le 1^{er} janvier 1893 ; il demeurera obligatoire jusqu'à l'expiration d'une année, à partir du jour où l'une ou l'autre des parties contractantes l'aura dénoncé.

L'arrangement contient un règlement particulier pour le pays de Gex.

Outre l'arrangement commercial, les gouvernements français et suisse ont signé une convention littéraire qui sera publiée également demain matin.

Voici les conventions spéciales au pays de Gex :

Seront admis en franchise de tout droit d'entrée fédérale les légumes et fruits frais, le pain, les volailles, le lait, le beurre frais et le miel, autant qu'ils auront le caractère d'approvisionnement du marché de Genève ; les plantes médicinales, les arbrisseaux, le bois à brûler, les lins et chanvres, les toiles et briques.

Seront admis en franchise à l'importation par les frontières de Vaud et de Genève : les vins, bière, fromages, cuirs, outils agricoles, meubles, poterie ordinaire, vêtements et lingerie ; mais le tout en quantité limitée.

Il ne sera perçu aucun droit de transit pour tout ce que les habitants du pays de Gex importent de Savoie à travers le territoire suisse.

Les tanneries du pays de Gex pourront exporter annuellement en franchise par les frontières des cantons de Vaud et de Genève 1,000 peaux brutes de bœufs ou de vaches et 8,000 veaux, moutons ou chèvres.

LE CHOLERA

A PARIS

Paris, 31 août.

Le *Journal officiel* publie le décret sanitaire suivant :

Les personnes entrant en France par les frontières du Nord et de l'Est devront déclarer le lieu de leur destination et présenter, à leur arrivée, le passeport sanitaire qui leur aura été délivré à la frontière.

Toutes les personnes logeant des voyageurs provenant des frontières ci-dessus devront en faire la déclaration immédiate à la mairie.

Les voyageurs seront soumis, pendant cinq jours, à une visite médicale. Tous les cas suspects devront être déclarés.

L'importation des chiffons, objets de literie, fruits et légumes provenant de Russie, d'Allemagne et de Belgique est interdite.

Les mêmes dispositions sont applicables aux personnes et aux objets entrant dans les ports de France et d'Algérie et provenant de Russie, d'Allemagne et de Belgique.

Paris, 31 août.

L'épidémie semble réellement en décroissance à Paris. Le relevé des malades atteints de choléra était, avant-hier à minuit, dans les différents hôpitaux de 374. Le chiffre des décès cholériques de la journée, au 29 août, était officiellement de 21. Le chiffre des entrées d'hier, dans les divers hôpitaux, n'a été que d'une vingtaine, et le chiffre des décès est de trois.

A l'hôpital Tenon, huit malades sont en traitement.

A Saint-Louis, la sœur Sainte-Augustine va de mieux en mieux. Le docteur Roger répond de sa guérison.

De nouveaux baraques seront construits la semaine prochaine à Aubervilliers. Les malades y seront installés, dans le cas peu probable où l'épidémie augmenterait de violence.

Le *Journal des Débats* rapporte qu'à l'issue de sa conférence d'hier avec les membres du conseil d'hygiène, M. Loubet a eu un entretien avec M. de Freycinet.

L'éclair donne les chiffres suivants pour les cas et les décès cholériques à Paris : « Depuis quatre jours, la situation reste stationnaire à Paris. Au 30 août, l'état officiel des malades atteints par l'épidémie cholérique entrés dans les hôpitaux est le suivant : Admissions, 52 ; décès, 21 ; malades en traitement, 232. »

A CHERBOURG

Cherbourg, 31 août.

Un torpilleur venu du Havre a dû débar-

quer à l'hôpital maritime une partie de son équipage atteint de diarrhée.

Les navires russes attendus ici seront soumis à la quarantaine.

AU HAVRE

Le Havre, 31 août.

Dans la journée du 30 août, il y a eu au Havre 65 cas de choléra et 33 décès.

EN ALLEMAGNE

Hambourg, 31 août.

Hier, de nombreux malades suspects ont été isolés.

Un employé des wagons-lits de la ligne de Hambourg a perdu, dans la même journée, sa femme et ses enfants, qui sont morts pendant le trajet de Berlin à Hambourg.

Le temps chaud a aggravé la situation. Le choléra a envahi dix ou douze villes du Schleswig-Holstein.

Les manœuvres près de Kellinghausen ont été interrompues. De nombreux cas de choléra se sont déclarés au camp de Lockstedt.

Selon les journaux, les décès ont dépassé 200 dans la journée du 29 août.

Hambourg, 31 août.

La situation ne s'améliore pas.

Il y a eu, hier, 776 cas, dont 268 suivis de mort.

L'épidémie se répand davantage dans la banlieue et dans les campagnes.

Le ministre de la guerre de Prusse a donné à l'hôpital militaire d'Altona l'ordre de délivrer 500 lits aux hôpitaux de Hambourg.

Les bureaux de l'état-civil sont ouverts tous les jours, y compris le dimanche jusqu'à 40 heures du soir.

On a déposé dans une salle de manœuvres 400 cadavres non inhumés. Il est, dans beaucoup de cas très difficile de se procurer les papiers des personnes décédées, vu que des familles entières ont péri.

Un grand nombre d'épiceries, de boulangeries et de boucheries ont été fermées par la police, parce que les employés de ces établissements ont été atteints du choléra.

EN RUSSIE

Londres, 31 août.

On télégraphie de Saint-Petersbourg au *Times* que le choléra disparaît à Nijni-Novogorod, mais qu'il augmente à Saint-Petersbourg.

On télégraphie d'Odessa au *Standard* que 300 émigrants juifs, provenant des districts infestés par le choléra, sont partis hier pour l'Angleterre.

Saint-Petersbourg, 31 août.

Il y a eu hier à Saint-Petersbourg 155 cas de choléra et 51 décès.

LES SUITES DU PROCÈS MORÈS

M. Ernest Crémieu-Foa et le lieutenant Trochu.

Paris, 31 août.

M. Ernest Crémieu-Foa s'étant jugé offensé par les termes de la déposition faite par le lieutenant Trochu, lundi dernier, à la cour d'assises lors du procès Morès-Mayer, est parti hier soir pour Meaux dans l'intention de provoquer cet officier.

Ce matin, dès la première heure, il faisait remettre au lieutenant Trochu une lettre dans laquelle il déclarait inexact qu'il ait refusé de prendre par écrit, sur la demande du capitaine Mayer, la responsabilité de la publication du procès-verbal Crémieu-Foa de Lamase. Dans cette lettre dont les termes constituaient une provocation, M. Ernest Crémieu-Foa ajoutait qu'il se trouvait, avec deux de ses amis, à l'hôtel de la Sirène à Meaux.

Le lieutenant Trochu a répondu à M. Ernest Crémieu-Foa qu'il n'avait pas l'autorisation de son colonel de se battre avec lui.

Ce matin, M. Ernest Crémieu-Foa s'est rendu au mess où les officiers du 8^e dragons étaient réunis ; il est entré dans la salle où se trouvait le lieutenant Trochu et lui a lancé son gant à la figure.

Les officiers témoins de cette scène ont pris fait et cause pour leur camarade et ont expulsé violemment M. Ernest Crémieu-Foa qui a reçu plusieurs contusions.

M. Ernest Crémieu-Foa a adressé aux officiers une provocation collective, puis il a repris le train avec ses deux témoins.

LE MOBILIER NATIONAL

Paris, 31 août.

LES GRANDES MANŒUVRES

Paris, 31 août.

Le problème d'assurer aux troupes qui vont prendre part aux manœuvres une alimentation d'eau suffisante paraît avoir été celui qui a présenté le plus de difficultés aux généraux chargés d'établir le thème des opérations.

Non seulement, en effet, par suite de la grande sécheresse de cet été les rivières du Poitou ont un niveau très bas, mais encore leurs bords escarpés ne permettent que difficilement d'y puiser.

C'est ainsi que des rampes d'accès devront être établies par le génie, notamment aux environs de Sauglé; elles resteront, il est vrai, un bienfait pour le pays.

En outre, un marché a été passé avec un entrepreneur qui fera toujours suivre le 12^e corps de 400.000 litres d'eau.

La situation s'est, du reste, améliorée depuis les dernières pluies et l'existence de nombreuses sources ne laisse plus aucune crainte au commandement qui, néanmoins, pour élargir la zone des cantonnements, a décidé que les divisions de réserve, tout en concourant à l'exécution du plan général des opérations, évolueraient en face l'une de l'autre sur le flanc des deux corps de l'action et sur leur gauche, si l'on prend comme direction le Nord.

La totalité des troupes ne se trouvera guère rassemblée sur le même terrain que le jour de l'action finale.

Ces divisions de réserve se réuniront le 40^e corps à Poitiers, celle du 42^e à Ruffec. La première pourra gagner en une journée de marche ses cantonnements de manœuvres. Deux journées seront nécessaires pour que la division du 12^e rallie les siens.

La cavalerie de réserve ne sera pas montée, comme on a pu le croire, sur des chevaux réquisitionnés ou plutôt loués dans la région de mobilisation; les montures seront fournies par des régiments actifs qui ne participent pas aux manœuvres; il en sera de même pour les équipages réglementaires de l'infanterie.

Dépêches Diverses

Paris, 31 août.

SI C'ÉTAIT VRAI ?

Le Gaulois annonce avec le plus grand sérieux que la vice-présidente d'une société pour l'émancipation des femmes a reçu une lettre d'un membre de la Chambre des députés, lettre qui se termine ainsi : « Persévérez dans vos luttes et justes revendications, persévérez plus que jamais : car l'heure est proche, — car une femme s'est faite homme, a été élu député, a été validé, siège au Palais-Bourbon ! Cette femme, c'est moi. J'espère, avant longtemps, pouvoir jeter mon véritable nom et mon sexe à la face du monde. Mais j'attends un instant propice... — Gardez cela pour vous, — pour nous ! Et croyez-moi votre servante. »

LE CHOLÉRA DES GARDONS

Hier, entre Suresnes et Asnières, la Seine était littéralement recouverte d'une croûte de poissons morts, faisant la planche, le ventre en l'air.

Il y en avait des milliers : la Seine en était toute blanche.

Il s'agit, au dire des gens compétents, d'une formidable épidémie de « choléra des gardons ». L'eau de Seine est, certes, assez abominablement souillée pour qu'il soit aisé d'expliquer cet empoisonnement en masse.

Mais il n'y a pas seulement de quoi déceler les pêcheurs à la ligne.

Ces milliers de poissons morts, qui entrent en putréfaction immédiate, songez-en quelle nouvelle source d'empoisonnement ça va être pour les populations riveraines ?

Montreuil, Saint-Germain, Suresnes, Courbevoie, Puteaux, Asnières, etc., sont toutes alimentées avec de l'eau de Seine, prise à Suresnes. Peut-être ces communes pourraient-elles se défendre un peu plus énergiquement et contraindre le service de la navigation, seul responsable paraît-il, à s'occuper activement d'un débarras de la Seine ?

VEUVES ALLEMANDES

Belfort, 31 août.

Une bien curieuse statistique nous vient d'outre-Rhin par le canal des journaux allemands, qui l'ont d'ailleurs obtenue du gouvernement impérial qui, lui-même, l'a tirée des feuilles de recensement de 1900. Cette statistique concerne le nombre des veuves dans l'étendue de l'empire.

Il y a en Allemagne 1.900.000 veuves. Sur ce nombre, 8.600 seulement vivent de leurs rentes ou de pensions. 1.400.000 veuves n'ont pas de profession très définie, mais travaillent pour la plupart; 851.400 veuves tombant sous la loi de l'assurance obligatoire contre la vieillesse et l'invalidité.

En regard de ces 1.900.000 veuves allemandes, savez-vous combien il y a de femmes mariées ? En chiffres ronds, 7.700.000.

LE CRIME DE PERREUX

Viol d'une enfant de 3 ans

Paris, 31 août.

Un abominable crime a été découvert hier soir au Perreux.

Une petite fille de trois ans, Barthelemy, dont les parents habitent le pays, avait disparu vers neuf heures du soir.

Dès que l'absence de l'enfant fut remarquée par les parents, le père, accompagné de plusieurs amis, se mit à sa recherche. Parvenu sur la route de Rosny, à environ huit cents mètres de l'habitation du malheureux père, des cris plaintifs partant d'un fourré attirèrent leur attention.

Le fourré fut aussitôt fouillé et on y trouva la petite fille couverte de sang. Elle avait été violée.

Une battue générale fut immédiatement organisée dans le pays; on finit par mettre la main sur un certain Edouard Abeline, âgé de 42 ans, sur lequel les soupçons se portèrent aussitôt.

Amené devant M. Soulières, commissaire de police de Joinville-le-Pont, Abeline refusa de reconnaître son crime. Mis en présence de la petite Barthelemy, dont l'état est relativement satisfaisant, celle-ci le reconnut sans aucune hésitation et manifesta, à sa vue, une frayeur telle, qu'il est impossible de douter de la culpabilité d'Abeline.

Au cours de l'enquête qu'a faite M. Soulières, il a été établi qu'Abeline s'était déjà rendu coupable d'un attentat semblable. Le misérable a été envoyé au Dépôt.

Le Scandale d'Ingré

Orléans, 31 août.

On s'entretenait beaucoup, depuis quelques jours, de faits scandaleux qui se seraient passés à l'école publique d'Ingré et qui viendraient de motiver l'arrestation d'une religieuse et d'un vicar de cette commune, sous la prévention d'attentats à la pudeur.

Depuis longtemps, paraît-il, ce jeune vicar, nommé Barthélemy, âgé de vingt-

cinq ans, venait régulièrement à l'école, soi-disant pour donner des leçons de chant et de piano aux élèves. En réalité, la sœur Clémentine Lapourrie, âgée de quarante-huit ans, le recevait dans un appartement spécial où elle lui amenait une fille de onze ans à qui elle faisait quitter la classe. Toutes les élèves étaient au courant de la chose, mais aucune d'elles n'avait osé parler.

C'est seulement il y a une quinzaine de jours, le lendemain de la distribution des prix, que l'enfant fit elle-même ses confidences à son père, un honorable habitant d'Orléans, qui courut à Ingré, gilla le libidineux vicar et déposa une plainte au parquet.

Après une enquête de quarante-huit heures, le parquet n'avait plus aucun doute sur la culpabilité des deux religieux.

Il est à remarquer que l'école en question n'est pas une école libre, mais une école de l'Etat tenue par des religieuses, et il est permis de supposer qu'en présence d'un pareil scandale on se décidera enfin à la laïciser.

EN AUSTRALIE & EN CALEDONIE

Marseille, 31 août.

Le paquebot français *Armand-Béhic*, courrier d'Australie et de la Nouvelle-Calédonie, est arrivé, cette après-midi, ayant à bord 112 passagers, parmi lesquels MM. Horn, inspecteur des contributions; Castagne, enseigne de vaisseau; Hopf, Butteau et Durand, lieutenants d'infanterie de marine; Toyon, garde d'artillerie; 4 sous-officiers, 3 caporaux, 21 soldats, 2 premiers-maitres, 1 second-maitre, 2 quartiers-maitres et 7 matelots provenant de Nouméa; M. Brunet-Dufour, procureur général, venant de la Réunion.

A signaler dans la cargaison 2574 saumons en plomb et 31.774 lingots de cuivre.

Le 14 juillet à Nouméa

Le navire a transporté de Sydney à Nouméa lord Jersey, gouverneur de New-South-Wales; lady Jersey et M. Groschen, secrétaire général du gouverneur. Lord Jersey a assisté aux fêtes du 14 juillet qui ont été très belles quoique contrariées parfois par de grosses averses.

Sur la rade se trouvaient des croiseurs français et anglais et le *Champlain*, arrivé le 12 de Tahiti.

Il y a eu réception et bals à bord des navires de guerre. Jamais fête du 14 juillet n'avait été aussi brillante en Nouvelle-Calédonie.

Lord Jersey a visité, en compagnie de M. Lafont, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, la ville de Nouméa.

Les deux gouverneurs ont eu, avant de se séparer, un entretien particulier.

Lord Jersey a regagné Sidney par l'*Armand-Béhic*.

La Question des Hébrides

La *France Australe*, journal de Nouméa, prétend que lord Jersey est venu pour s'entretenir des questions des Hébrides et de la transportation.

Dans le public, on dit qu'une action diplomatique est engagée entre Paris et Londres, en même temps qu'à Sydney et Nouméa pour régler ces deux questions.

L'Angleterre offrirait à la France la souveraineté absolue sur les Hébrides, à condition qu'on n'envoie plus de condamnés à Nouméa.

Les colons se montrent très partisans de cette solution; par contre l'administration pénitentiaire craint que les Hébrides ne valent pas les dépenses qu'occasionneraient un changement dans le lieu de déportation.

Les officiers des stationnaires qui ont visité les Hébrides sont du même avis, si l'Angleterre nous offre les îles d'où qu'elles ne valent rien, ils ont pu s'en convaincre de visu.

En résumé, l'immense majorité des habitants de la Nouvelle-Calédonie approuvent les offres australiennes, alors que les fonctionnaires et les officiers croient qu'on ferait mieux de demander une plus ample compensation, puisque l'Angleterre est en voie de concessions.

La Variole en Australie

La variole règne en Australie. Il y a eu de nombreux cas et beaucoup de décès à Sydney et à Melbourne. Les paquebots venant de ces ports subissent une quarantaine de vingt-quatre heures à Nouméa.

Fête russe à Taïti

On attend un navire de guerre russe à Taïti. Le conseil municipal de Papeete a voté 8.000 fr. pour lui faire une réception digne de la colonie.

Revue de la Mode

Par cette excessive et fatigante chaleur, c'est au bord de l'Océan qu'il faut aller chercher le monde qui fait la belle existence et les belles chroniques.

Mais comment se toiletter pour les eaux et la plage n'est pas une petite affaire pour la femme qui, disposant d'un modeste budget, est obligée de recourir à d'ingénieux moyens pour arriver à être mise avec une certaine élégance sans faire beaucoup de dépenses.

C'est donc à la femme n'ayant pas un joli budget spécial pour satisfaire ses fantaisies, que je vais donner, d'une manière générale, les quelques indications de toilettes, jolies quoique simples, qui lui seront utiles pour la vie au dehors qu'elle va mener pendant ses semaines de villégiature.

Le détail d'abord, que c'est en emportant des accessoires variés que l'on peut arriver à paraître multiplier ses toilettes, sans en posséder un grand nombre.

A l'aide d'une chemisette, d'un fichu, d'un corsage séparé sous forme de veste ou de blouse, fantaisies si à la mode et si seyantes, on aura mille manières, en alternant avec entente jupes et corsages, de faire en quelque sorte chaque jour un assemblage presque nouveau; et les femmes intelligentes mettront à profit le conseil que je leur donne ici, d'une manière générale.

La mise des jeunes filles sera très simple, mais nature, se basant après les mêmes principes; elles auront plutôt des robes en lainage que des robes en batiste à cause du blanchissage et du coup de fer, choses difficiles et coûteuses en voyages. Mais le voile, le crêponné, la grenadine remplaceront avantageusement la mousseline et la satinette, et des ceintures variées, des dentelles aux corsages donneront une élégance charmante à ces costumes sans prétention.

Il y a du reste une parure plus gracieuse, et plus rare que les plus jolies choses dont on peut se parer : c'est de faire valoir sa toilette, par la manière dont on la porte, mais cela ne s'achète pas; c'est un don naturel que l'on peut acquérir quelquefois, et je souhaite à toutes les femmes de le posséder.

Jamais le luxe des ombrelles n'a été plus grand et jamais le soleil, leur puissant auxiliaire, n'a été aussi complaisant. On dirait qu'il se montre tout exprès pour les faire admirer. Le goût le plus sûr, le mieux com-

pris a présidé cette saison à l'éclosion des plus jolis modèles, et la simplicité a été le mot d'ordre de nos fabricants. Dentelles et tulle plissés, fleurs couronnant le sommet ou dégringolade de nœuds ont fait place à l'ombrelle en belle soie coupée d'entre-deux de dentelle ou bordée d'un volant posé en ruche.

Le comble de l'élégance est maintenant d'avoir l'ombrelle assortie au chapeau; c'est très coquet et l'idée est heureuse, car elle complète la toilette.

Qu'il soit question de plage ou de villégiature, que l'on aille aux bains de mer ou aux eaux, les toilettes les plus pratiques se font en lainage low-temu, en mousseline de laine ou en serge bleu, ou blanche avec guimpe peplum attachée aux épaules, par des boutons en nacre artistiquement travaillés ou des boutons fantaisie en émail. Ces guimpes en métal ou en soie sont serrées à la taille par une ceinture Kremlin, du style moscovite le plus riche et le plus pur, en galon d'or, sert de pierres de couleur. Pour ces costumes destinés à la plage et aux promenades, les jupes se font courtes et non biaisées derrière. Le bon sens a enfin raison de l'extravagance de cette traine encombrante qu'on était forcée de porter constamment et qui devenait une source de fatigue et d'ennui.

Pour costume de voyage, car c'est surtout en cette saison des voyages que nous voulons nous occuper, le manteau à les préférences les plus coquettes.

C'est d'abord la longue jaquette en drap anglais ou en cheviotte, au dos cintré et aux devants droits, avec volant cascade formant revers et descendant en s'aminçant jusqu'à la taille, manches droites, amplies, froncées sous un poignet retourné, poches sur les côtés de la jupe.

Pais le cache-pousière si pratique en soie changeante ou en alaga qui recouvre complètement le costume et le préserve de la poussière ou de la pluie; mais arrivé à destination, on rejette le manteau et alors apparaît le costume.

Actuellement la mode n'est plus aux fanfreluches, aux coiffures sans fin, qui faisaient de la femme, sous le règne de Louis XVI, une vraie poupée. Le genre anglais nous a envahis, et quoi que nous en pensions, nos tendances nous portent vers le côté pratique du complet, du genre tailleur, qu'on adopte les femmes dont on vante le plus l'élégance et la beauté.

Sous l'allure un peu masculine de ce costume, elles ont su conserver leur grâce habituelle, en apportant à la coupe de leurs vêtements, comme aux moindres détails de leur toilette, le soin le plus minutieux et le mieux entendu.

Il y a d'ailleurs, aujourd'hui, dans bien des villes de province une élégance des mieux comprises, et qui n'a rien à envier à Paris.

MOUSSELINE.

Actuallement la mode n'est plus aux fanfreluches, aux coiffures sans fin, qui faisaient de la femme, sous le règne de Louis XVI, une vraie poupée. Le genre anglais nous a envahis, et quoi que nous en pensions, nos tendances nous portent vers le côté pratique du complet, du genre tailleur, qu'on adopte les femmes dont on vante le plus l'élégance et la beauté.

Sous l'allure un peu masculine de ce costume, elles ont su conserver leur grâce habituelle, en apportant à la coupe de leurs vêtements, comme aux moindres détails de leur toilette, le soin le plus minutieux et le mieux entendu.

Il y a d'ailleurs, aujourd'hui, dans bien des villes de province une élégance des mieux comprises, et qui n'a rien à envier à Paris.

RHONE

Départements

VILLEFRANCHE. — Tribunal correctionnel.

— A la dernière audience correctionnelle des vacances il y a eu vingt-quatre affaires, dont quelques-unes très importantes ont été appelées et jugées.

L'honorable et dévoué M. Penot, juge suppléant, faisant fonctions par intérim de procureur de la République, doit en savoir quelque chose et si toutes proportions gardées, les délits sont aussi nombreux, il faudra lui non plus des audiences de quinzaine, mais hebdomadaires.

— *Marquage*. — Cinq maraudeurs, surpris hier, à onze heures du soir, dans les jardins de la route de Riottier, ont essuyé le feu des agents en tournée et se sont empressés de prendre la fuite. L'un d'eux a été reconnu et arrêté. Ses complices ne tarderont pas à être retrouvés.

— *Vol*. — M. le commissaire de police a fait écrouer à la maison d'arrêt une nommée Marthe Cousse, âgée de 21 ans, fille soumise, qui n'avait rien trouvé de mieux à faire que de dérober cette nuit la montre et la chaîne d'un pauvre paysan qui avait en le tort de trop sacrifier à Bacchus et à Vénus.

Nouvelles. — Municipalité réactionnaire.

— On nous écrit : « Le conseil réactionnaire de Nouvelle vient de faire détruire et briser la plaque portant le nom d'Armand-Barbès que le conseil municipal précédait avait fait placer dans un hameau important de la commune. Les républicains protestent avec énergie contre cet acte de vandalisme et de stupide représailles.

Les nouveaux élus, au lieu de détruire ce qui leur fait leurs prédecesseurs, feraient bien mieux de créer un revenu important à la commune en agrandissant le cimetière et en désignant des emplacements destinés à l'installation des foires et marchés. Ils feraient bien également d'étudier le moyen de donner une plus grande quantité d'eau aux contribuables et surtout salubre, car celle dont on se sert actuellement est, après analyse, classée dans la dernière catégorie des eaux potables.

Les nouveaux édiles préfèrent s'en prendre à une plaque commémorative d'Armand-Barbès que de travailler pour le bien de leur commune. Que doivent penser les électeurs, et comme ils doivent regretter le conseil républicain d'avant.

— *Anse*. — Un digne terrible. — Un ouvrier de M. Demelle, entrepreneur aux Chères, a été victime d'un grave accident.

Un âne qu'il conduisait, pris d'un subit accès de fureur, s'est précipité sur lui et lui a broyé le bras gauche entre ses puissantes mâchoires.

Plusieurs personnes, aux cris de la victime, sont accourues. Pour dégager le malheureux, elles ont dû à demi-assommer l'âne qui n'avait pas lâché prise.

Le blessé est dans un état très grave; les médecins de l'hospice de Villefranche où il a été transporté, craignent d'être obligés d'amputer le membre atteint.

— *Les vendanges*. — On compte commencer les vendanges dans la première semaine de septembre.

La quantité de raisins est inférieure à celle de l'année dernière, mais on espère que la qualité sera supérieure.

— *Beaujeu*. — *Vol*. — Dans la nuit de lundi à mardi, des voleurs se sont introduits à Poule, dans la maison des écoles de garçons, et ont dérobé une robe presque neuve qui se trouvait étendue dans le jardin; des traces de pas ont été relevées dans les allées.

La robe appartenait à la femme de l'instituteur adjoint. Une enquête est ouverte.

— *L'Arbresle*. — *Groupe du Parti ouvrier*. — Tous les membres du Groupe ouvrier sont instamment priés de se réunir ce soir jeudi, 1^{er} septembre, à 8 heures très précises, rue de Larvaux, n° 3.

L'ordre du jour comporte plusieurs questions importantes, tous les membres du Parti ouvrier se feront un devoir d'apporter leur concours à une solution sérieuse et urgente.

Ordre du jour. — Communications du citoyen Vaillant, de la Libre Pensée, etc; Renouvellement du bureau; Fixation des jours de réunion; Fête du 22 septembre; Questions diverses.

Thizy. — *Elections municipales*. — Electeurs de Thizy, les grandes assises, en vue de la nomination de vingt-trois conseillers municipaux, s'ouvriront dimanche prochain, à huit heures du matin, à la mairie.

A cette occasion, souvenez-vous du passé, c'est-à-dire des graves, ou, pendant plus de cinquante jours, vous avez été pressés, surveillés par vos patrons qui n'ont pas craint de faire appel à la police secrète, à la gendarmerie, à la troupe même, de crainte que vous vous livriez à des voies de fait sur leurs chères personnes; souvenez-vous, ouvriers, des souffrances qu'ont endurées la plupart de vous, de vos femmes et de vos enfants, pendant ces longs jours d'hiver, de froid et de neige; souvenez-vous des représailles qui ont suivi cette grève juste, — car vous ne demandiez que vos droits et vos droits seuls, — représailles qui ont mis sur le pavé un grand nombre de vos camarades — vos délégués; — souvenez-vous que nos pères de 89 ont proclamé les Droits de l'Homme, et que vos droits, dimanche, marchent de pair avec ceux dont la fortune est supérieure à la vôtre.

N'oubliez pas, électeurs de toutes classes, de toutes opinions, que nous n'avons en ce moment-ci qu'un chanceur, un chanceur rongeur, qu'aucun médecin ne peut guérir, même avec la pierre infernale, c'est l'opportunisme. Si vous le voulez, vous pouvez le ronger à fond ce chanceur, en traversant le pavé à la suite, en enlevant le morceau. Et avec quoi ? me direz-vous. — Avec votre bulletin de vote. Ce remède est infailible contre l'orgueil, la jactance, l'autoritarisme, les injustices, la favoritisme, etc., etc.

— *Incendie*. — Un incendie a éclaté mardi soir, vers les neuf heures, à Chaz-Nantes, hameau d'Aillères, dans la propriété de M. Rabut, le feu a pris naissance dans l'habitation occupée par le fermier, M. Boissonier, et plusieurs ménages d'ouvriers tisserands, le tout n'était pas assuré.

Malheureusement, il n'y a pas eu de dégâts matériels à déplorer, M. Boissonier est tombé dans le feu, entraîné par le poids d'une armoire qu'il voulait sauver; quand on l'a relevé il se plaignait de fortes douleurs dans les reins et avait, en outre, les deux mains brûlées. Les soins les plus empressés lui ont été donnés par les voisins, témoins de l'accident.

Les pompiers de Lamure, malgré toute leur diligence, ils ont dû faire six kilomètres, n'ont pu sauver la maison incendiée, mais ont été assez heureux, malgré le manque complet d'eau, de préserver trois autres formes voisines.

AIN

— *Arrestation*. — La gendarmerie de Meximieux a arrêté le sieur Landrillat, Claude, âgé de 68 ans, et l'a conduit directement à Trévoux, afin de purger une condamnation à vingt jours de prison, pour contenance de tabacs.

— *Violent orage*. — Hier, vers une heure de l'après-midi, un orage épouvantable mêlé de grêle, poussé par le vent du Sud-Ouest, s'est abattu sur la région.

La pluie est tombée si fortement pendant une demi-heure que toutes les rues ont été transformées en un vrai lac.

Plusieurs maisons ont eu leurs caves inondées. Néanmoins, les vignes n'ont pas eu à souffrir.

— *Fête patronale*. — Dimanche aura lieu la fête patronale de Faramans, lieu de rendez-vous habituel des chasseurs.

Le programme est des plus attrayants. A dix heures du matin, tir de l'oise à cheval, par les jeunes gens de la localité.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

— *Déraillement*. — Hier matin, le train de marchandises 3401, qui arrive à Montluel à 8 h. 27, a subi plus de 3 heures de retard.

Pendant une manœuvre, la plaque tournante de la voie 3 s'étant brisée sous la machine, celle-ci a déraillé et s'est enfoncée à plus de 30 centimètres dans le ballast, le tender est resté dans le fossé.

M. Robert, chef de gare, a télégraphié de suite à Ambérieu. Une machine et plusieurs équipes d'ouvriers mécaniciens, commandées par M. Martin, sous-chef de dépôt, ont été envoyées sur le théâtre de l'accident. Les travailleurs, après de durs et pénibles efforts, ont réussi à relever la machine et la circulation a pu être reprise.

LOIRE

— *Une mort mystérieuse*. — Nous avons raconté dans quelles circonstances était morte la fille Rouchon, de Moulins-Cherier.

A la suite de l'intervention du parquet de Roanne, l'exhumation a été ordonnée et les viscères ont été portés à Roanne pour y être soumis à un examen.

Le médecin au rapport, le docteur Bertrand vient de déclarer que la mort de la fille Rouchon était due à une hémorragie intestinale dont la cause était inconnue. Il n'y a donc pas d'empoisonnement.

— *Le crime de Charlieu*. — Une nouvelle arrestation vient d'être opérée, celle de la femme Sarret, âgée de 45 ans, veuve de la victime.

La femme Sarret a été emmenée à Roanne où elle a été écrouée hier soir.

La femme Sarret, ainsi que la femme Monchanin, ont été mises aussitôt au secret.

Demain, ces deux femmes seront confrontées avec une douzaine de témoins de Charlieu qui sont convoqués pour jeudi. On espère éclaircir ce drame de famille.

— *Bourse du travail*. — Le conseil d'administration de la bourse du travail de Roanne invite tous les adhérents des divers syndicats qui ont siégé à la bourse du travail à assister à une grande réunion privée qui aura lieu le dimanche 4 septembre, à 8 heures et demie du matin, grande salle de la bourse du travail.

Ordre du jour. — 1^o Election d'un délégué pour assister au congrès corporatif national de Marseille. — 2^o Elaboration d'un mandat. — 3^o Questions diverses.

Le conseil d'administration de la bourse du travail espère que les syndicats se feront un devoir d'assister à cette réunion qui traitera des intérêts de la classe ouvrière.

— *NOTA*. — Les syndicats qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation pourront assister à la réunion sur la présentation du livret de syndiqué.

On recevra les nouveaux adhérents.

— *Rive-de-Gier*. — *Aviz*. — Les jeunes gens de la localité, désirant faire partie de la nouvelle fanfare municipale, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, salle de la musique, le vendredi, 2 septembre, à 8 heures du soir.

— *La foudre*. — Ce matin, vers les 7 heures, un violent orage s'est abattu sur notre ville. La foudre est tombée dans la rue Paluy, maison Galvin. Elle s'est introduite dans une cheminée du premier étage et est sortie par la croisée, après avoir démolie ladite cheminée.

Aucun dégât sérieux.

— *Accident mortel*. — Hier, dans la journée, un triste accident est arrivé aux aciéries et forges de Firminy. Le

nommé Joseph Faillasson, âgé de 58 ans est tombé accidentellement de l'escalade du déchargement des minerais d'une hauteur de trois mètres.

Relevé aussitôt et transporté à son domicile, le malheureux est mort à six heures du soir. Dans sa chute il s'était fait une assez forte blessure à la tête et des lésions internes.

Faillasson était marié et père de trois enfants.

— *Arrestation*. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation le nommé François Micoud, âgé de 31 ans, ouvrier menuisier, sous l'inculpation de vol d'outils au préjudice des sieurs Tombarel et Aulagnier, menuisiers à Firminy.

ISERE

— *Courses à pied*. — Dimanche 4 septembre auront lieu des courses à pied organisées par les jeunes gens du quartier Saint-Martin, douze prix seront décernés aux vainqueurs.

Se faire inscrire chez M. Carret, déshabillé place de l'Affuterie jusqu'au vendredi 2 septembre.

Le soir, grand bal place de l'Affuterie.

— *Passage de troupes*. — Hier les 5^e et 8^e cuirassiers, une batterie du 6^e, une autre du 36^e d'artillerie sont arrivés dans notre ville, se rendant aux manœuvres.

— *Saint*

Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il se passe des choses extraordinaires dans une maison de fous, et nous n'en voulons pour preuve qu'une étrange aventure, qui nous revient à la mémoire et qui arriva dans ce même asile il y a une dizaine d'années au moins.

La femme et la fille d'un employé de l'administration accouchèrent le même jour, presque à la même heure : les nourrices, retenues d'avance, prirent chacune livraison de leurs nourrissons — deux filles — et quelques instants après les bêtes reposaient côte à côte dans le même lit. Lorsque les « nouveaux » vinrent les reprendre, elles ne surent plus lequel leur appartenait, elles n'osèrent choisir, et, après une discussion sans résultat, chacune partit de son côté avec un nourrisson — au petit bonheur !...

Vous voyez d'ici la situation : la grande mère devenue peut-être la mère de sa petite-fille, la jeune femme mère de sa sœur, la tante et la nièce — les deux fillettes — devenant inversement la nièce et la tante, etc., etc.

Il n'y a qu'à Bron que se voient ces choses-là !...

Si la coquille typographique fait le désespoir des journalistes, elle tire aussi quelquefois de mauvais pas. En voici la preuve : Notre excellent confrère le *Nouveliste*, rendant compte, hier, du procès de Morès, citait dans la déposition de Léo Taxil un des ouvrages de ce dernier : « Mais châtiez-les donc ! »

Le vrai titre de l'opuscule en question est : « Mais châtiez-les donc ! » Le *Nouveliste* aurait-il craint de rappeler une des opérations les plus amoureuses de la Chapelle-Sixtine ?

C'en est pourtant pas en supprimant l'r qu'on devient ténor.

Rue Grôlée :

Les amateurs de chasse qui disposent de quelques heures pendant la journée et qui voudraient se livrer à leur plaisir favori, peuvent aller quartier Grôlée où on nous signale l'apparition de canards sauvages dans les lacs immenses formés par les pluies de ces jours derniers et surtout par celle d'hier.

Plusieurs sociétés nautiques de notre ville ont aussi adressé une demande à la voirie pour organiser des régates auxquelles nous prédisons un grand succès.

On faisait hier, à la campagne, la Saint-Fiacre, le patron des jardiniers. Cette fête était très brillante autrefois ; les jardiniers cherchaient à la rendre digne d'eux et des moyens qu'ils avaient à leur portée pour la rendre éclatante. C'étaient des guirlandes et des fleurs partout ; la statue du patron était promenée dans les villages, enchassée dans une niche de verdure et de fleurs qui était le « chef-d'œuvre » du plus habile de la corporation. Le soir on banquetait ferme et on dansait. La Saint-Fiacre se borne aujourd'hui, pour la plupart des jardiniers, à un repos.

A Charbonnières :

La saison d'opéra comique s'est brillamment clôturée hier par la représentation du *Barbier de Séville*, jouée par toute la vaillante troupe de notre coquette station thermale. On ne peut que féliciter M. Cabannes, l'intelligent directeur, qui, avec une subvention modeste, est arrivé en deux mois à monter vingt-six ouvrages différents, soit comédies, soit opéras comiques et à donner à son théâtre une allure artistique que lui envieront des scènes plus importantes.

L'OCOTRO

Et les Contribuables du deuxième rayon

Nous recevons communication de la pétition suivante déposée au conseil municipal par plus de onze cents pétitionnaires. Les faits qu'elle relate sont aussi exacts que fâcheux, et nous ne pouvons que nous joindre à ceux qui, le 14 juin, ont exposé ainsi leurs doléances à ceux qui ont tout pouvoir pour mettre fin à cet injuste état de choses.

Monsieur le Maire,

Messieurs les Conseillers,

Les sous-signés, propriétaires et commerçants domiciliés dans la ville de la Villette, de Monplaisir et de toute la rive gauche du Rhône, ont l'honneur de soumettre à votre bienveillance et à votre impartialité la pétition suivante :

Par suite de l'emplacement des bureaux d'octroi dits de Euphros, Paul-Bert, Buir, etc., etc., nous nous trouvons dans le 2^e rayon de l'octroi, situation qui nous oblige à payer des droits comme ceux qui habitent le centre de la ville sans avoir pour cela les mêmes privilèges, dans nos quartiers et principalement les rues de la Villette et Corne-de-Cerf, aucune bouche d'eau d'arrosage, aucune borne-fontaine, les tonneaux faisant l'arrosage public sont incouverts chez nous, et c'est pour nous un événement lorsque nous voyons apparaître un canotier.

Outre cela, et toujours d'après notre situation, nous sommes journellement — soit dans un quartier, soit dans un autre — en butte à toutes sortes de vexations de la part des employés de l'octroi faisant partie de la brigade ambulante ; bien que ces modestes employés fassent leur service, il n'en est pas moins vrai que nous ne pouvons entrer dans notre domicile avec le moindre petit colis sans être arrêté et interpellé par l'un d'eux quand bien même nous venons de la ville ; nous pourrions à ce sujet vous en donner plusieurs exemples, nous nous contenterons seulement de vous en citer un seul.

Tout récemment, M. Brunel, marchand de quatre saisons et de comestibles habitant rue de la Villette, lequel pour son commerce fait tous ses achats à la halle des Cordeliers et qui les fait constater à son retour au bureau de l'octroi du cours Lafayette afin de pouvoir vendre en liberté sa marchandise dans le rayon de l'octroi a été obligé de payer les droits sur quelques marchandises qu'il offrait à une de ses pratiques domiciliée même rue que lui, on lui avait même déclaré procès-verbal, les employés d'octroi n'ayant voulu ni se renseigner à l'octroi du cours Lafayette ni même ajouter foi à ses dires ; mais en suite d'une réclamation adressée par l'intéressé à M. le directeur de l'octroi, les droits indûment perçus lui ont été remboursés et aucune suite n'a été donnée au procès.

Outre le fait raconté ci-dessus, si l'un de nous, commerçant, petit industriel ou ouvrier désire introduire en ville un objet quelconque ou des comestibles soumis aux droits, il est obligé d'en payer de nouveau à l'octroi, ce qui lui fait nullement notre affaire et qui, presque toujours, engendre des discussions avec le service, chose qui

ne peut toujours durer et qui ne devrait même pas exister.

En suite de ces considérations, nous demandons, messieurs, qu'à l'avenir, l'administration veuille bien prendre envers nous des mesures moins vexatoires et que, jusqu'à ce que l'on ait pris une mesure énergique, nous puissions au moins introduire en ville, en franchise des droits, les marchandises venant de la ville et que nous sommes appelés à fournir à nos clients qui y habitent et que nous sommes le plus souvent forcés d'abandonner par suite de toutes ces formalités, chose qui n'arriverait pas si les barrières étaient reculées.

Vous voyez, messieurs, par ce petit exposé si nous avons réellement le droit de nous plaindre.

Les commerçants et autres habitants hors Lyon, trouvent l'octroi vexatoire lorsqu'ils se présentent à une barrière quelconque de la ville, que diraient-ils donc s'ils habitaient le deuxième rayon ?

Nous sommes vraiment dans une fautive situation et c'est à cet état de choses que nous devons le peu d'extension de nos quartiers, surtout celui de la Villette où deux rues seulement sont dans le rayon de l'octroi ; les trois quarts de nos locaux sont à louer, ce qui se comprend parfaitement, car lorsqu'un ménage ouvrier vient visiter les appartements et qu'il apprend que cinquante mètres plus loin c'est-à-dire rue Corne-de-Cerf, il est en dehors de l'octroi, il se dépêche d'aller s'y loger, et il en sera toujours ainsi tant que le conseil municipal maintiendra le statu quo.

Ceux qui habitent forcément notre quartier vont faire leurs provisions à l'extérieur, soit pour le vin, soit pour la viande, soit enfin pour toutes les denrées imposées, ils s'approvisionnent par petites quantités c'est vrai, mais ce n'est pas nous qui en avons le bénéfice et pourtant l'on sait bien nous trouver pour toutes nos impositions à payer.

Pour obvier à toutes ces choses, et afin de trancher cette question d'une manière radicale et définitive, nous vous demandons, Messieurs, en attendant la suppression de l'octroi, — si toutefois on parvient à le supprimer, — que les barrières soient reculées jusqu'à la limite de la commune de Lyon, comme cela devait se faire il y a cinq ans, ou supprimer le rayon de l'octroi ; mais, selon notre avis, le premier moyen serait beaucoup plus pratique, car la ville y gagnerait et nous aussi.

Nous devons ajouter qu'aujourd'hui jeudi de nombreuses affiches seront apposées en ville, convoquant les propriétaires, commerçants et habitants de Monplaisir, avenue des Ponts, Grand-Trou, les Rivières et la Mouche, à deux grandes réunions qui auront lieu : le dimanche 4 septembre, à deux heures, salle Laverrière, 160, avenue des Ponts, et lundi 5 septembre, à deux heures, chez M. Denis, restaurateur, cours Lafayette, à l'angle de la rue de la Villette et de la rue Corne-de-Cerf.

La MANUFACTURE DES TABACS

La pétition suivante a été adressée à M. le maire de la ville de Lyon et aux conseillers municipaux :

Les sous-signés, commerçants des quartiers de Perrache et de l'avenue des Ponts, croient devoir appeler votre attention sur le préjudice que leur cause la diminution incessante du personnel de la manufacture des tabacs.

Ils sont surpris que tous nos corps élus, à l'exception du conseil général, aient pas encore protesté auprès des pouvoirs publics contre un amoindrissement pareil.

Si l'on veut remarquer qu'il y a vingt ans cet établissement occupait un personnel de 12 à 1300 ouvriers et ouvrières, et qu'il en occupe aujourd'hui moins de 600, pendant que d'autres manufactures ont encore un personnel qui dépasse 1500, on reconnaît que celle de Lyon semble être entièrement sacrifiée.

Les pétitionnaires espèrent, Messieurs, que vous voudrez bien considérer que les charges augmentent tous les jours, que les affaires sont de plus en plus difficiles, que la disparition de plus de la moitié du personnel de tabacs nuit aux transactions et porte préjudice au commerce ainsi qu'à la ville elle-même, qu'elle devient, pour les ouvriers ne servant pas au travail si la manufacture reprenait son mouvement ascensionnel et que nos quartiers seraient durement frappés dans leurs intérêts si la diminution actuelle se continuait.

Ils espèrent que vous voudrez bien faire votre possible et le nécessaire pour que cette situation s'améliore et que notre manufacture reprenne le rang auquel elle a droit, non seulement parce que Lyon est la seconde ville de France, mais aussi à cause du passé de ce grand établissement et de l'intérêt que la ville a vu plutôt prospérer le travail que d'assister à sa ruine.

Dans cet espoir, ils vous prient, messieurs le maire et messieurs les conseillers, d'agréer l'expression de la haute considération et de la confiance de vos dévoués administrés.

UNE LETTRE DE M. RIVE

Nous recevons de M. Rive, conseiller municipal, la lettre suivante :

Voudriez-vous être assez obligeant pour publier une réponse à une note parue dans votre estimable journal sous le titre de « Comité de l'Alliance socialiste du VI^e arrondissement » et merci d'avance.

Ce comité de l'Alliance socialiste tout le monde veut être de l'Alliance du VI^e (vous a apporté une note qui contient à mon endroit une fausseté de la part de quelques-uns, pour ne pas dire une jésuitique calomnie.

Ils disent : « Quant à leur élu, nous l'avions à rendre les documents du comité qu'il a personnellement enlevés ».

Et bien ! je n'ai jamais vu, sur les documents de secrétaire que j'ai eus en ma possession, ainsi que sur ceux du trésorier, les noms des citoyens Dorel, Chautard, Boucou, Doublier, Odoyer, etc., signataires de ladite note, et ce n'est pas moi qui essaierai de faire comprendre aux électeurs que ces honorables citoyens se soient lâchés enlever si bénévolement quelque chose leur appartenant.

Quant aux autres citoyens, ce serait faire injure à leur perspicacité et à leur clairvoyance, de même que ce serait rappeler le souvenir de cette fameuse affiche qui avertissait les électeurs de leurs poursuites à notre égard, de leur connaissance des lois, ainsi que de la sûreté de mon inviolation que dans la passion politique ils envenimaient.

Je n'ai répondu à aucune de ces manœuvres, et à l'avenir, je ne répondrai pas. Je laisse le soin aux naïfs de croire ou de ne pas croire que dans ma vie politique militante, j'ai accompli un acte que l'honneur démocratique d'un citoyen réprouve.

Ils disent aussi que j'ai voté toutes les surtaxes de l'octroi. Je lui dirai qu'effectivement j'ai voté contre la proposition de deux de mes collègues qui demandaient une diminution sur les marchandises, les huîtres, les moules, les crevettes, toute nourriture que le travailleur ne consomme pas.

J'ajouterais que, partisan résolu de la suppression des octrois, j'ai repoussé la proposition de mes collègues parce qu'elle ne constituait pas une suppression d'octroi, mais bien une suppression des onze seizièmes du budget de la ville.

Je dois à la vérité de dire aux électeurs que le déficit certainement créé, c'est vous, travailleurs et contribuables, qui l'avez payé, et vous seuls ; et je le veux dire, car vous avez déjà assez de charges, et de gâchis de courir je m'associe, par un vote irrésistible, à faciliter les capitalistes à spéculer comme en 1870-71, et vous créer une situation que vous auriez raison de ne pas me pardonner à l'avenir.

Excusez-moi de ma très longue lettre et recevez, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma parfaite considération.

A. RIVE, conseiller municipal.

Lyon, le 30 août 1892.

CONCOURS DE VÉNISSIEUX

Nous rappelons que le concours du comice agricole de Villeurbanne aura lieu, cette année, dimanche prochain 4 septembre, à Vénissieux. Voici le programme de cette fête agricole.

A huit heures. — Rendez-vous général à la mairie de Vénissieux.

Chacun des membres du comice voudra bien, dès son arrivée, retirer auprès du trésorier communal, la carte d'invitation pour le banquet du soir et les insignes qui lui permettront de prendre part aux opérations de la journée.

A huit heures et demie. — Réception des membres du jury à la mairie de Vénissieux.

A neuf heures précises. — Entrée en fonctions des commissions d'examen des concours généraux.

A midi. — Communication au bureau des propositions de récompenses.

A une heure. — Réception des autorités.

A deux heures. — Distribution publique des récompenses, sur la place de Vénissieux.

A quatre heures. — Banquet.

Moyens de transports. — MM. les membres du comice agricole de Villeurbanne, qui sont dans l'intention de se rendre à Vénissieux, le dimanche 4 courant, jour du concours, sont informés que des voitures partent de :

Villeurbanne, place des Maisons-Neuves, départs du café Patrel, à 7 heures du matin et à 2 heures du soir.

Place de la mairie, départs du café Serand, à 10 heures et à midi.

Pour les départs de 7 heures et de midi se faire inscrire chez M. Charpenet, place des Maisons-Neuves, et pour ceux de 10 heures et de 2 heures, chez M. Gibier, rue des Maisons-Neuves.

Vaux-en-Velin, départ à 6 heures du matin, se faire inscrire au bureau de la voirie.

Bron, départ à 6 heures 1/2 du matin, se faire inscrire au café Ambard.

Lyon, tramway à vapeur, départs toutes les heures.

Lyon (Montchat), départs à 7 heures et à 11 heures du matin, place Sainte-Marie. Prix aller et retour, 1 fr. Se faire inscrire chez M. Gory.

VOL DE DYNAMITE

Deux gardiens de la paix arrêtaient, hier, près de la place Saint-Louis, un individu dont la mise et la mine pouvaient guère en sa faveur.

Le fût amené au commissariat de M. Jaquet.

L'individu déclara s'appeler Pierre Servat, 40 ans, mineur, sans travail ni domicile, arrivant de l'Ardeche. Comme il était en état de vagabondage, il fut fouillé et grande fut la surprise des agents en trouvant dans la poche de sa veste trois cartouches de dynamite.

Servat a avoué avoir volé la dynamite dans le chantier où il était employé le mois dernier.

Des renseignements ont été demandés, et, en attendant, Servat a été mis à l'insurrection.

Le Scandale de Bron

L'enquête administrative concernant l'affaire de Bron est terminée.

De son côté, M. Tondou, le directeur de l'Asile, à la suite de patientes recherches a pu découvrir le coupable, un malheureux dément que son caractère sociable avait permis d'employer aux travaux de la buanderie.

C'est, en effet, dans une pièce de ce bâtiment — au premier étage, dans la salle du pliage — que le vol a été consommé.

Le parquet, saisi de l'affaire commença son enquête dont il donnera un double à la préfecture.

Ses deux rapports joints à ceux de MM. Tondou et du docteur Pierret seront alors transmis au ministère de l'intérieur qui statuera.

Dès maintenant, on peut le prévoir, les responsabilités sont déterminées. Cependant, il est bon d'attendre avant de se prononcer. La première faute est certainement la coupable négligence dont on a fait preuve, lorsqu'on a su que la femme Milan était enceinte.

Il y avait à prévenir le préfet d'abord, puis ensuite la famille. Or, il semblerait de l'enquête que les deux personnes intéressées n'ont point été averties, du moins dans les délais voulus. Il y a là une lourde faute qui pourrait certainement retomber sur son auteur.

Quant à la demande en désaveu de paternité, elle suit son cours, c'est du reste une affaire de temps, la plainte ayant été déposée régulièrement.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre intéressant feuilleton

MÈRE ET MARTYRE

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 31 août, 24^e jour de l'année.

Pleine lune le 6 ; Dernier quartier le 13.

Soleil : lever, 5 h. 18 ; coucher, 6 h. 40.

La fête du 22 Septembre. — L'Administration municipale vient de dresser un projet de devis-programme des fêtes publiques qui seront célébrées à Lyon le 22 septembre prochain.

Ce devis comporte l'inauguration de la fontaine Bartholdi sur la place des Terreaux, des courses vélocipédiques, un feu d'artifice, illumination des édifices, monuments publics de la place Bellecour, des squares, etc.

Les fêtes seront à peu près semblables à celles du 14 Juillet.

Les dépenses prévues s'élèvent à près de 55.000 francs. Le conseil municipal, dans sa séance de ce soir, discutera ce programme et l'arrêtera définitivement.

Grève contre le gaz. — La commission centrale de la grève vient de faire imprimer son rapport en réponse à celui de M. le maire, sur cette question. Cette publication, faite avec luxe, et dont les parties juridiques sont traitées avec une rare compétence, sera bientôt dans toutes les bibliothèques.

On peut se la procurer au siège de la commission, 46, place des Terreaux, tous les jours, de 3 à 5 heures, au prix de 0,25 cent., chez tous les membres de la commission

ainsi que chez les principaux commerçants adhérents.

Chaque souscription de un franc et au-dessus faite sur les listes présentées par les collecteurs de la grève donne droit à un exemplaire qui devra être délivré immédiatement au souscripteur.

Ce soir, à 8 heures 1/2, réunion générale de toutes les commissions pour distribution du rapport et discussion des questions à l'ordre du jour. Urgence.

Arrestation mouvementée. — Hier matin, à neuf heures, un agent de la sûreté rencontrant, place Carnot, un nommé Emmanuel Tournus, âgé de 31 ans, qu'il était chargé d'arrêter, lui mit la main au collet.

Tournus, d'une brusque poussée, se dégagea et essaya de fuir. L'agent le poursuivit, le rejoignant au bout de quelques pas et essaya de l'entraîner. Une lutte s'engagea entre eux ; Tournus se serait peut-être échappé si deux gardiens de la paix, attirés par le bruit, n'étaient venus prêter main-forte à leur collègue.

Les trois agents réussirent à maintenir le forcené et l'emmènèrent au poste de la manufacture des tabacs.

Dans la soirée Tournus a été écroué à la prison Saint-Paul.

Vol. — Le jeune Emile Roudille, 9 ans, demeurant chez ses parents, se rendait à son domicile, chemin des Balançoires, 19, traînant sur une petite charrette 10 kilogrammes de pain.

Il s'arrêta rue de Marseille pour faire une réparation à la roue de son léger véhicule, mais pendant qu'il était tout à ce travail, une femme enleva la moitié de sa marchandise.

On se mit en chasse pour retrouver la voleuse qu'on avait vu pénétrer dans une maison voisine, mais elle n'a pu être retrouvée.

Toujours des imprudences. — M. Xavier Jaubert, corroyeur, cours Lafayette prolongé, 141, sait ce qu'il en coûte de s'endormir sur un banc.

Un adroit filou en effet, passant « par hasard » sur le cours Gambetta, a dévalisé le dormeur de son portemonnaie contenant quinze francs.

Harmonie Gaudioise. — Les membres honoraires et titulaires sont priés d'assister aux funérailles de Mme Alfred Baumgartner, qui auront lieu le 1^{er} septembre à 9 heures 3/4.

Réunion place du Change, au temple protestant.

Les fêtes de Chambéry. — Nous recevons de la Société philanthropique savoisienne de Lyon, la communication suivante :

Les conseils ont l'honneur de prévenir les intéressés que c'est aujourd'hui, dernier délai, que les adhésions pour le départ seront reçues au siège, place des Terreaux, 7, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, ou chez les receveurs :

1^{er} Cour, marchand de vins, rue Boissac, 2 ; 2^e Cour, épicerie, rue Paul-Bert, 10 ; 3^e Cour, rouennerie, grande-rue de la Croix-Rousse, 16 ; 4^e Cour, rue Saint-Jean, 19 ; 5^e Cour, défilant, avenue de Saxe, 76, avant 7 heures du soir.

Ils rappellent aux personnes qui voyageront avec la société, qu'elles profiteront d'une réduction de tarif de moitié, par des billets valables pendant 5 jours à partir de samedi, jour fixe pour le départ à 11 h. 30 du matin.

Les compagnies des chemins de fer ont organisé d'autres trains de plaisir que ceux habituels, il est à espérer que tous nos Savoyards-Lyonnais viendront se grouper autour du drapeau de la société.

La société partira samedi matin de la place des Terreaux où elle devra être réunie à dix heures et demie.

Cercle progressif des travailleurs. — Dimanche à deux heures, aura lieu dans les jardins du Cercle, la fête annuelle de bienfaisance au profit de la Tutélaire du IV^e arrondissement, avec le concours de Mlle Anna Poncet, MM. Rose, Pinton, Joubert, Chiron, Falque, Chevalier, les frères Arpin, la fanfare des Vrais Amis, et les trompettes de l'Avant-Garde.

Une brillante tombola offerte par des personnes généreuses, dont le dévouement au soulagement des enfants pauvres n'a jamais fait défaut, sera tirée l'issue du concert.

On trouvera des billets de tombola au prix de 25 centimes, donnant droit à l'entrée, dans toutes les associations d'épicerie et de boulangerie du IV^e arrondissement, ainsi qu'au local du Cercle, rue Célis, 14.

Fédération régionale des sociétés de libre-pensée de la région de l'Est (Congrès du 4 septembre 1892). — A deux heures du soir, grande séance de la Bourse du Travail, cours Morand, 38, grande conférence publique anti-cléricale, avec le concours du citoyen Schacre, délégué de la Fédération nationale. Prix d'entrée : 20 centimes.

Un banquet aura lieu, après la conférence, au Frère-Antoine. Prix : 3 francs sans le vin.

Casino des Arts. — L'Auberge de la Lune ! Tel est le titre de la joyeuse pantomime que les Schmitt ont choisie pour servir de cadre à leurs ébats. Il est inutile aujourd'hui de faire l'éloge des Montrose, cette troupe gymnique de premier ordre dont les moindres exercices se terminent par le triple saut périlleux. M. Henry, le baryton, ne serait pas déplacé sur une scène d'opéra. M. Molivier est un artiste consciencieux et original, un talent primésautier et franchement amusant.

Demain vendredi, pour quelques représentations la joyeuse Bonnaire.

Théâtre Joli. — La réouverture de ce coquet établissement romain a eu lieu dimanche, 28 août, à deux heures. Un nombre illimité d'attractions nouvelles et enfantines vont se succéder dans le courant de la saison. La direction n'a rien négligé pour donner un attrait nouveau et un spectacle moral intéressant et amusant pour familles.

Concert de l'Horloge. — Tous les soirs, grand succès du professeur Gauthier dans ses dernières créations *Egypte*, *la Décapitation*, deux numéros vraiment à sensation. La clôture de la saison est définitivement fixée au 5 septembre.

Le Grand Débit est une garantie de la bonne qualité. Achetez vos vins de quinquina et tous vos médicaments à la grande Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne. Détail aux prix de gros.

Caves Isaac Casati, Lyon

Depuis que la maison Isaac CASATI a créé son service de vins et liqueurs à domicile pour la ville et le dehors, les maîtres de maison sont dans la plus grande joie. En effet, plus de surveillance, ennuis et toujours illusoire à exercer sur la cave. Une commande à la maison de la rue de la République et l'on reçoit immédiatement un panier de six ou douze bouteilles assorties. Les vins sont toujours à point et la dépense est bien inférieure à ce qu'elle était lorsqu'on voulait avoir une cave bien approvisionnée.

On attend avec une vive impatience l'apparition de la 1^{re} livraison gratuite de la nouvelle publication *Le Régiment*, par JULES MARY.

Nous avons la bonne fortune d'annoncer à nos amis lecteurs que cette 1^{re} livraison illustrée sera distribuée gratuitement à tous Vendredi prochain, avec notre journal.

Nous recommandons tout spécialement de réclamer gratis, demain, à tous nos vendeurs, la 1^{re} livraison du *Régiment*.

Jamais JULES MARY, le romancier populaire, n'a été mieux inspiré que dans ce roman d'amour, de passions, de sentiments.

Le Régiment est un drame émouvant, qui produit une immense émotion.

Les auteurs Jules Bouff et Ce ont magnifiquement illustré cette œuvre exceptionnelle dont le succès sera universel.

Entre Sénateurs

Montpellier, 31 août.

Une altercation très vive a eu lieu aujourd'hui à la séance du conseil général entre M. Griffe, sénateur, président, et M. Galtier, sénateur. Ce dernier reprochait avec aigreur à son collègue de sortir de son rôle de président, ce dont celui-ci se défendait. La scène a duré un quart d'heure et a péniblement impressionné le conseil et le public.

Un Tamponnement

Douai, 31 août.

Par suite d'une erreur d'aiguillage, une locomotive, se rendant au dépôt, a tamponné un train qui se dirigeait sur Lille.

Un choc violent s'est produit et un assez grand nombre de personnes ont été contusionnées.

M. HERBETTE EN CONGÉ

Berlin, 31 août.

M. Herbette, ambassadeur de France, qui a pris un congé de longue durée, a

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LE CHOLÉRA

A NANCY

Nancy, 31 août.

Le maire a interdit la réunion commerciale annuelle dans la crainte que les commerçants belges et allemands qui se rendent à cette occasion à Nancy n'importent le choléra qui sévit dans leur pays.

A BERLIN

ROCAMBOLE

PAR

PONSON DU TERRAIL

Il jeta un regard oblique et moqueur à sir Williams, et tendit sa lettre qu'il avait placée dans le fond de son chapeau à larges bords.

— Je crois qu'il y a une réponse, dit-il. — Eh bien, dit le chevalier, avant de rompre le cachet de cire rouge portant l'écusson des Kermadec, va-t'en aux officines, fais-toi donner à souper et attends.

Jonas enveloppa sir Williams d'un second coup d'œil plein d'ironie et d'esquiva. Alors M. de Lacy ouvrit la lettre de la baronne, cette lettre où la douairière reprochait au chevalier la rareté de ses visites, lui exposait le caractère d'un peu romanesque de sa nièce et lui demandait d'organiser une chasse qui pût séduire un peu l'imagination d'une jeune fille peu faite à la monotonie de la vie de campagne.

— Voilà qui semble fait exprès et tombe à merveille ! dit-il en tendant la lettre à sir Williams.

Le baronnet la lut et devina presque pour tout mot, d'après elle, la conversation qui devait avoir eu lieu entre M. de Beaupréau, sa femme et la baronne, après son départ des Genêts.

Et comme la baronne n'en parlait point dans sa lettre, sir Williams jugea inutile d'apprendre au chevalier sa visite aux Genêts et la façon plus que romanesque dont il en était parti.

Morbleu ! mon cher hôte, dit M. de Lacy, il ne sera pas dit que mon neveu vous aura adressé à moi pour que je vous aide sans que j'y puisse parvenir. Cornes de cerfs, Monsieur, vous serez aisé !

— Monsieur... monsieur, balbutia sir Williams qui feignait un grand embarras, au nom du ciel, ne me donnez point une espérance dont la non réalisation me tuerait.

— Voyons, parlons raison, fit le chevalier avec calme, et ne demeurez point dans les nuages. Vous êtes riche ?

— Trop riche ! fit sir Williams avec un geste de dégoût. Peut-être m'aimerait-elle si j'étais pauvre...

— Bah ! murmura le chevalier en haussant les épaules, les hommes qui n'ont que ce défaut-là, d'être trop riches, rencontrent rarement des romanesques... Donc, vous êtes riche... vous êtes gentilhomme...

Sir Williams s'inclina.

— Et vous êtes assez brave garçon pour tourner la tête à la femme la plus blasée qui soit au monde.

Sir Williams témoigna par un geste de l'embarras que ces éloges indignaient à sa modestie.

— Or donc, reprit le chevalier, votre bilan établi, faisons un peu celui de la jeune fille que vous aimez... D'abord mademoiselle de Beaupréau n'a pas le sou, ou à peu près...

— Qu'importe ! s'écria sir Williams d'un ton chevaleresque.

— A vous, rien, puisque vous l'aimez. Mais, enfin, raison de plus pour que vous deux cent mille livres de rente aient quelque influence sur son esprit.

— Ah ! fit le baronnet avec dédain.

— Tout beau ! mon hôte : la femme la plus désintéressée préférerait toujours un château à une chaumière. La chaumière des amou-

reux, le grenier où l'on est bien à vingt ans, chansons que tout cela !

Sir Williams se tut.

— Je poursuis, dit le chevalier. Donc, mademoiselle de Beaupréau n'a pas le sou : voilà qui est convenu. Ensuite, elle est d'une noblesse... douteuse... douteuse est un mot poli. M. de Beaupréau est un petit gentilhomme venu du Comtat, il y a trente ou quarante ans, sans sou ni maille, sans protections, parlant à tout propos d'un sien oncle qui était chanoine, et, je crois, le personnage le plus important de sa famille.

« Dans le Comtat, mon cher, au temps de la domination pontificale, on faisait ériger une ferme en duché, un pigeonier en marquisat, une prairie en comté, et un simple fossé bordé de deux pommiers en baronnie. Pour six cents livres on était duc, mais il suffisait de dix écus pour devenir baron.

Sir Williams se prit à sourire. Le gentilhomme breton continua :

— Donc, fort en noblesse : néant ! Reste une jolie fille dont l'éducation est accomplie et qui a pour mère une sainte, pour conséquent, vous vous marierez bien, un peu, mais vous aurez épousé la femme que vous aimez... C'est beaucoup !

— Ah ! monsieur, murmura sir Williams, que me dites-vous là ? Un tel rêve... un bonheur si grand...

— Tarare ! dit le chevalier. Si mademoiselle Hermine n'est pas folle de vous avant quinze jours, et si sa famille ne vous vient offrir sa main à deux genoux, je veux y perdre mon nom.

— Monsieur... vous me rendez fou...

— Très bien, l'excitation est toujours une excellente chose en amour.

Et le chevalier continua froidement :

— Les jeunes filles ont l'esprit romanesque, elles aiment tout ce qui touche au mystère et sort des sentiers battus. Il est probable que si je vous conduisais vulgairement aux Genêts et que je vous présentasse tout simplement, mademoiselle Hermine, si elle

a une amoureuse en tête, ne ferait pas grande attention à vous. Mais nous voici sur nos gardes, et l'occasion est bonne... nous chasserons demain, mon cher hôte. J'ai mes plans.

Le chevalier s'assit.

— Jean, dit-il, envoyez-moi mon piqueur. Le piqueur arriva et se tint respectueusement debout devant son maître, sa casquette à la main.

— Maître Pomic, dit le chevalier, que penseriez-vous de ce vieux sanglier que nous avons couru déjà plusieurs fois sans jamais en revoir ?

— Le solitaire du bois Carreau ? dit le piqueur.

— Précisément, il faudra le détourner cette nuit.

— C'est une belle bête, dit le piqueur avec admiration, qui doit avoir bien près de quinze ans et peser quatre cents ; c'est une bête de chasse comme le roi lui-même n'en a pas.

— Eh bien, nous la chasserons demain.

— Ce sera dommage de le tirer, pourvu que le piqueur, mais si monsieur le chevalier veut le forcer, il faut qu'il envoie chercher les chiens de Kerloven, les nôtres sont las.

— J'irai au piqueur de M^{me} de Sainte-Luci, dit le chevalier.

— Sans compter, poursuivit Pomic, que nous en aurons bien une demi-douzaine de décousus.

— Tant pis ! Allez, maître Pomic.

Et le chevalier, congédiant le piqueur, dit à sir Williams :

— Un gentilhomme Irlandais est brave, cela va sans dire.

— Je le crois, répondit le baronnet avec calme.

— Courez le moindre danger demain, serez de près l'animal et la petite vous aimera, acheva M. de Lacy.

— Je tuerai le sanglier à coups de couteau, répliqua froidement le baronnet.

— Bravo ! alors elle est à vous. Le chevalier se leva de table, s'approcha d'un bureau et écrivit la lettre suivante à M^{me} de Kermadec, dont il connaissait depuis longtemps la folle passion pour les romans de chevalerie et tout ce qui pouvait leur ressembler :

« Ma chère voisine,

« Merci d'abord de votre bon souvenir, bien qu'il soit enveloppé de durs reproches, mais puisqu'il est des torts à réparer, je le veux faire sans retard.

« Je viens, en effet, de recevoir la visite du baronnet sir Williams, un gentilhomme accompli et grand chasseur, dont j'attendais l'assistance pour attaquer une nouvelle et terrible bête, un gibier de roi s'il en fut, le plus vieux solitaire de mes bois et qui m'a déjà tué plusieurs chiens.

« Nous l'attaquerons demain au bois Carreau ; il gagnera vraisemblablement le *Valon des Cyprès*, pour aller faire tête au *Carrefour du Diable*, dans vos environs, par conséquent. Si vos hôtes veulent se joindre à nous et se trouver à la croix de pierre du bois Carreau, à dix heures du matin, je présenterai à votre romanesque petite-niece le plus romanesque fils de la vieille Irlande. Je vous baise les mains et demeure à vos pieds.

« Chevalier de Lacy. »

Le chevalier passa sa lettre à sir Williams.

— Remarquez, dit-il, ce joli assemblage de noms : le *Valon des Cyprès* et le *Carrefour du Diable*. Voilà déjà de quoi charmer l'esprit d'une jeune fille éprise de mystère.

Sir Williams soupira et se tut.

Le chevalier fit appeler Jonas.

Jonas repartit la bouche pleine et le teint enluminé par un verre de cidre.

— Mon bonhomme, lui dit M. de Lacy, tu vas retourner aux Genêts.

— Ce soir ? demanda Jonas, avec un air de piteux désappointement.

— Parbleu ! dit le chevalier, est-ce que tu as peur en route, la nuit ?

— Dame ! murmura le petit pâtre, il pourrait bien y avoir des revenants de ça et de là par les trépassés.

— Eh bien, tu les prieras de l'accompagner, répliqua le chevalier en riant. Mais en attendant, remonte sur ton roussin. Il faut que ta maîtresse ait cette lettre ce soir. Voilà pour le donner du courage.

Le chevalier glissa cinq francs dans la main de l'enfant et le congédia.

— A présent, mon cher hôte, dit-il à sir Williams, je ne vous retiens plus et vous laissez libre d'aller prendre un peu de repos, s'il vous plaît, demain nous pourrions chasser gaillardement et avancer vos affaires.

M. de Lacy sonna et donna des ordres pour que son hôte fût conduit à la chambre à coucher qu'on réservait, chez lui, aux étrangers.

— Cependant, dit-il au moment où le baronnet se levait et lui souhaitait le bonsoir, si vous n'êtes pas trop las, je vous montrerais les écuries et mon chenil. Vous choisirez le cheval que vous désirez monter demain.

— Je suis prêt à vous suivre, dit le baronnet.

Et tous deux sortirent.

La cuisine du Manoir faisait vis-à-vis à la salle à manger, dont elle était séparée par une vaste vestibule ; la porte en était grande ouverte et sir Williams put apercevoir les domestiques du château rangés et devisant autour de l'âtre.

En attendant les pas du chevalier dans le vestibule, un grand vieillard accroupi au coin du feu se leva et développa sa longue taille droite encore.

— Tenez, dit le chevalier, le fou est ici ?

— Oui, monsieur le chevalier, répondit un des valets, il a demandé à souper.

Le vieillard que l'on désignait sous le nom du fou s'approcha.

(A suivre)

AGENCE GÉNÉRALE

LOISELET, DIRECTEUR
2-4, rue Victor-Hugo, 2-4

Parfumerie, broderie fine, à céder pour cause de santé, quartier riche. Loyer 1.500 fr., prix à débattre. — Affaire unique.

Comptoir, café, billard, sur marché très important. Prix 8.000 fr., moitié comptant. Recettes 70 fr. par jour prouvées ; cause de maladie. Affaire pressée.

Comptoir, café-restauration, sur place et centre de la ville, salle de réunion 8 sociétés de s. m. Existait depuis 40 ans. Rec. 90 fr. par jour. Cause de deux com. Prix à débattre.

Plumes naturelles. Magasin le mieux achalandé et le mieux situé de la ville, dans principale rue. Prix 3.000 fr., recettes 80 fr. par jour. Cause très grave. Aff. à enl. de suite.

Ponds de Treillages, situés près gare et cours le plus ancien. Prix : fonds, achalandage, matériel et marchandises, 3.000 fr. Loyer 750 fr., bien logé, bénéfice 8.000 fr. Affaire très avantageuse.

PAPIERS PEINTS

Immenses assortiments nouveaux

E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux)

Envoi d'échantillons. Prix réduits

Mise en vente de soldes et de coupons à des prix sacrifiés. — Pour ces occasions, il est urgent de fournir des mesures exactes.

C'est le 1er Septembre que

M^{me} CLAUDIA

ouvrira son cabinet de Lyon, 4, rue Centrale, au 3^e.

Renseignements précis par somnambulisme réel sur procès, maladies, recherches, mariages, commerce, etc., etc.

Cartes et lignes de la main, grande magie magnétique : suggestions.

Prix modérés. Correspondance

BICYCLETTES

Nous engageons vivement les personnes désireuses de faire l'acquisition d'une Bicyclette à aller voir les nouveaux modèles pneumatiques de course et de route que construit la maison

ROCHET, 7, rue Part-Dieu

Près la Préfecture (Lyon)

RÉPARATIONS DE TOUS SYSTÈMES

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

TRAIN DE PLAISIR

LYON - CHAMBERY - AIX-LES-BAINS

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a l'honneur d'informer le public que le **Dimanche 4 septembre**, elle mettra en marche un train spécial de **Lyon à Chambéry**, aller et retour, composé de voitures de 2^e et de 3^e classes.

ALLER Le 4 septembre.

Lyon Perrache... dép. à 6 h. 20 m.

Bourgoin... arr. à 7 h. 46

La Tour-du-Pin... 7 h. 44

Saint-André-le-Gaz... 7 h. 54

Les Abreys-Fitilieu... 8 h. 08

Pressins... 8 h. 16

Pont-de-Beauvoisin... 8 h. 26

Saint-Béron... 8 h. 37

Lépin-Lac-d'Aiguebelette... 8 h. 47

Chambéry... 9 h. 20

RETOUR Le 4 septembre.

Chambéry... dép. à 9 h. 25 s.

La Cascade-de-Couz... 10 h. 01

Lépin-Lac-d'Aiguebelette... 10 h. 23

Saint-Béron... 10 h. 35

Pont-de-Beauvoisin... 10 h. 46

Pressins... 10 h. 58

Les Abreys-Fitilieu... 11 h. 07

Saint-André-le-Gaz... 11 h. 20

La Tour-du-Pin... 11 h. 30

Bourgoin... 11 h. 55

Lyon-Perrache... 12 h. 48

Prix des Places

De Lyon-Perrache aux gares ci-après et Retour

Bourgoin, La Tour-du-Pin, 2^e cl. 3^e cl.

St-André-le-Gaz, Les Abreys-Fitilieu, Pressins (1)..... 3^e 50 2^e 50

Pont-de-Beauvoisin, St-Béron (2), Lépin-Lac-d'Aiguebelette, Chambéry, Viviers (Savoie), Aix-les-Bains..... 5^e 3^e

(1) Les voyageurs munis de billets pour Pressins auront la faculté de se rendre à Aoste par les trains du service ordinaire, et, lorsqu'ils profiteront de cette facilité, ils pourront rentrer d'Aoste à Lyon, à leur choix, par trains 1634-822 ou par train 1634-spécial. A part cette exception, le retour des voyageurs devra s'effectuer exclusivement par le train spécial.

(2) Les voyageurs munis de billets pour Saint-Béron trouveront à cette gare des voitures qui les conduiront à la Grande-Charrière et les ramèneront à Saint-Béron pour le train spécial de retour, avec une réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places, soit à 6 francs, aller et retour.

Les voyageurs du train spécial bénéficieront des avantages suivants sur la présentation de leur billet de chemin de fer :

1^o Réduction de 33 % sur les bateaux *Les Parisiens*, pour promenade sur le lac du Bourget. — 2^o Réduction de 33 % sur les Omnibus conduisant au lac et correspondant aux *Parisiens*. — 3^o Réduction de 33 % pour la visite des gorges de Sierroz et de la cascade de Grévy. — 4^o Réduction de 50 % pour la visite de l'établissement thermal et des grottes des Sources. — 5^o Visite gratuite du Musée à l'Hôtel de Ville.

L'Agence des Voyages économiques, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, se charge d'assurer aux voyageurs, à des prix fixés à l'avance, la nourriture ainsi que les voitures et guides nécessaires pendant le séjour à Aix-les-Bains.

La Compagnie ne mettra à la disposition du public qu'un nombre limité de billets. Il ne sera accepté, à l'aller et au retour, que les bagages à la main que les voyageurs pourront garder avec eux.

Nota. — Les billets pourront être pris à l'avance à la gare de Lyon-Perrache.

Les annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON.

M^{me} Ekaterinodar

DE VIATKA

Sujet russe extra-lucide

Somnambule, cartom. mains, fleurs, rêves, tout par dates, donne hauts conseils par l'astrologie, secret du Grand-Albert, destinée, consult., 3 fr., de 10 h. matin à 9 h. soir, même par correspondance, 5 francs, mandat ou timbres, 40, rue Constantin, Lyon-Tourneux. — EN DECEMBRE Leçons des 33 méthodes étrangères, inconnues en France.

Pour Prendre

BEAUCOUP DE POISSONS

Demandez au

PETITS DOCKS DU COMMERCE

12, Rue Confort, 12, à Lyon

L'APPAT DE PÊCHE

PISCIPHILE MALGACHE

Du capitaine CHARPY

La boîte, 1 fr. 10 : rendue franco, 1 fr. 25.

MALADIES SECRÈTES